

## **Pour un tourisme responsable certifié**

Casablanca – Bureau ITM

La prise de conscience pour la mise en œuvre d'un véritable tourisme responsable est en bonne voie, notamment dans les pays développés. Plusieurs initiatives ont été prises en France : création d'un nouveau label baptisé «Tourisme responsable», d'un audit pour certification verte, et aide à la plantation d'arbres.

Parc naturel Haut-Jura (France)



Quelques années après sa création, l'Association du tourisme responsable (ATR), qui rassemble la majorité des opérateurs du secteur en France depuis 2004, a élaboré un référentiel de certification et s'est

accordé pour confier à l'Agence française de normalisation (Afnor) le soin de conduire des expertises indépendantes.

Dans un article intitulé «Un label vert met les spécialistes du tourisme au même pas», le journal français « Les échos » souligne que les adhérents de l'ATR «se sont entendus pour partager les mêmes normes sociales, culturelles et environnementales fondées sur leur expérience autour

de 8 destinations de référence: Jordanie, Libye, Inde, Mali, Maroc, Mauritanie, Népal, Pérou».

Ce label s'articule autour de principes tels que l'implication et le respect des populations locales dans le développement, la minimisation de l'impact de l'activité professionnel sur l'environnement et le respect de la clientèle.

Depuis 2008, une douzaine de voyageurs ont été audités et labellisés, selon la publication.



Paysage Brésil



### **Certification verte**

En outre, l'association ATR demande à ses membres de participer à un audit en vue d'obtenir une certification verte, selon vingt-cinq critères environnementaux

Plusieurs des dix-huit membres de cette association ont déposé leur candidature pour obtenir la certification «tourisme responsable», permettant de mettre en avant les offres sérieuses dans ce domaine. Un organisme

indépendant agréé par l'Etat, l'AFAQ, auditera les adhérents selon un référentiel exigeant. Parmi les critères figurent l'utilisation de ressources locales pour la construction des voyages, la sensibilisation des visiteurs au respect des cultures et des populations d'accueil, la politique de gestion des déchets et la mise en place d'un mode de management solidaire au sein de son entreprise.

## Un Livret vert

Par ailleurs, la Commission du Tourisme Responsable du SNAV (organisation nationale des professionnels du voyage – France) vient d'éditer, à 3000 exemplaires, un « Livret vert » sur le Tourisme Responsable. Destiné aux professionnels du tourisme et à leurs clients, il a pour vocation d'expliquer ce qu'est le tourisme durable et de donner les clefs pour bien voyager responsable.

En un peu plus de 40 pages, ce petit livret fort bien fait, dresse un état des lieux du tourisme responsable et de ses avancés. A travers des informations pratiques, sur les éco-gestes ou les

comportements responsables en voyage notamment, il donne des clefs pour voyager plus vert sans attendre.

Ce livret, et c'est là son vrai point fort pour le grand public, livre une liste d'acteurs, transporteurs, tour-opérateurs, destinations ou sites d'informations (rubriques dans laquelle nous sommes cités), qui aident à voyager durable.

## Aide à la plantation d'arbres

Sur un autre registre, le voyageur français Thomas Cook renouvelle son opération de soutien au programme de reforestation en Indonésie du 20 avril au 3 mai, en partenariat avec l'ONG Planète



Tourismesolidaire- Cameroun



Urgence. Cette dernière a pour objectif de replanter 5 millions d'arbres à mangrove dans la région de Sumatra d'ici 2012.

Durant cette période, chaque client qui effectuera un achat de voyage en agence ou en ligne sur le site [www.thomascook.fr](http://www.thomascook.fr), participera à l'opération, un euro étant reversé à l'ONG et représentant l'équivalent d'un arbre. Chaque client recevra alors par voie électronique un «certificat de plantation», attestant du suivi

de cette action.

Pour rappel, Thomas Cook avait déjà pour objectif la sensibilisation de ses clients via une rubrique d'information dédiée et un livret du Voyageur

Responsable téléchargeable sur le site Internet, ainsi qu'un moteur de calcul des émissions de CO2 permettant aux internautes de compenser volontairement les émissions de carbone relatives à leur séjour.